

Procès-Verbal

Assemblée Générale Ordinaire

Lundi 2 Mars 2020

17 h 00

Ordre du jour

- ☞ Communication du Président
- ☞ Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 2019
- ☞ Examen et approbation du budget primitif 2020
- ☞ Organisation de la CCI - suppressions de postes budgétaires
- ☞ Cession du bâtiment d'Ambert
- ☞ Cession locaux commerciaux à Puy Guillaume
- ☞ Approbation des tarifs 2020 du catalogue des prestations CCI
- ☞ Désignations de représentation
- ☞ Marchés passés et en cours
- ☞ Questions diverses

Communication du Président

Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Mes chers Collègues,

Je vous remercie vraiment pour votre présence en ce jour où l'exercice de notre mission d'Elus Consulaires nous conduit à tenir une Assemblée Générale avec des décisions particulièrement difficiles à prendre.

Lorsque nous avons été élus pour représenter les entreprises du Puy-de-Dôme au sein de notre Chambre, nous étions loin d'imaginer que l'Etat allait changer les règles du jeu du financement et des missions consulaires avec une telle ampleur et une telle rapidité de mise en œuvre.

Notre séminaire de mars 2017 avait marqué notre volonté de rationaliser notre organisation pour mieux servir les entreprises tout en couvrant un large spectre de missions, en lien avec la continuité des perspectives de financement.

Notre séminaire du 16 juillet 2018 a marqué notre volonté de prendre en compte au plus vite les décisions du Gouvernement matérialisée par le discours de Bruno Le Maire lors de l'AG de CCI France du 10 juillet.

Nous avons initié un processus d'adaptation sur tous les leviers où nous le pouvions :

- Sur le financement de notre Ecole consulaire, l'ESC, afin qu'il cesse de mobiliser des capitaux à compter de 2020 : c'est chose faite.
- Sur l'immobilier, actuellement en vente, avec la double perspective de réduire les coûts annuels et de générer des revenus locatifs. Ce dossier, lourd et complexe, n'en serait pas à ce stade d'avancement si nous ne l'avions pas pris en main très tôt.
- Sur un plan d'économies qui se poursuit.
- Sur le renforcement de nos liens avec les Collectivités territoriales, notamment Clermont Auvergne Métropole, afin de consolider nos relations partenariales et d'en préparer de futures pouvant générer des ressources.
- Sur la consolidation de nos liens avec les grandes entreprises, là encore avec un objectif de ressources supplémentaires pour la CCI.

Parallèlement à cette anticipation, nous avons travaillé à nous projeter sur une nouvelle organisation des Services de notre Chambre tenant compte des objectifs qui nous sont fixés par l'Etat et du développement nécessaire de notre offre commerciale.

Cette organisation devra servir l'ensemble du territoire, sans délaisser un seul kilomètre carré de celui-ci et au-delà de la Métropole, je pense au maillage économique des Combrailles, de Thiers, d'Ambert et d'Issoire.

Nous avons beaucoup consulté, nous avons fait appel à des compétences extérieures sous forme de mécénat d'entreprises, nous avons débattu au cours de nombreux Bureaux et Assemblées Générales, nous avons mis à contribution la Commission des Finances.

Nous avons organisé un séminaire des Elus en octobre 2019 auquel vous avez bien voulu contribuer.

Aujourd'hui, nous vous proposons une nouvelle organisation des Services de notre Chambre qui correspond, je crois pouvoir le dire, au meilleur choix possible pour relever le défi qui est le nôtre : réussir la transformation de notre CCI pour relever le défi imposé par notre tutelle.

Malheureusement, cette nouvelle organisation conduit à proposer à notre Assemblée générale la suppression de 13 postes. C'est beaucoup et je le déplore, mais je suis convaincu que le nombre aurait été plus important encore sans notre anticipation.

Supprimer des postes est le lot cruel des élus d'une large majorité de CCI Territoriales et au sein de notre CCIR Auvergne Rhône-Alpes.

Notre devoir est naturellement d'accompagner au mieux les Collaboratrices et Collaborateurs concernés.

Nous veillerons collectivement à ce que chaque personne concernée par une suppression de poste bénéficie d'un accompagnement significatif et efficace, afin de disposer des meilleures chances pour son avenir.

Dans cette optique nous avons souscrit au marché régional lancé par la CCIR afin de pouvoir bénéficier des meilleures prestations d'accompagnement.

Nos partenaires nous communiquent d'ores et déjà les offres d'emploi susceptibles d'intéresser les personnes dont le poste est supprimé.

Je sais que chacun d'entre nous fera son maximum pour signaler les postes qui pourraient correspondre aux compétences de nos salarié(e)s.

Cette nouvelle organisation restera naturellement tournée vers le service de l'économie des Entreprises mais nous le ferons différemment, à la mesure de nos nouveaux moyens, ceux issus de la TFC et ceux que nous saurons créer par la vente de services cadrée par l'Offre Nationale de Services (ONS) et, demain, par la perception de loyers.

Cette nouvelle organisation, nous devons la promouvoir. A cet égard, vous savez que j'ai toujours partagé chaque information qui m'était connue pour permettre à tous de disposer des éléments d'appréciation nécessaires.

J'ai tenu le même engagement envers les collaborateurs de notre CCI que je réunis demain à 11h30 pour leur faire un retour des décisions que nous avons à prendre au cours de cette Assemblée Générale.

Pour conclure, je veux vous dire que je crois sincèrement à la réussite de ce projet d'organisation pour que notre CCI continue demain à assurer sa mission de représentation, d'accompagnement et de promotion de nos entreprises sur le Puy-de-Dôme, l'Auvergne et la Région Auvergne Rhône-Alpes. J'ai cette conviction.

Parce que je suis certain de pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour continuer à porter les couleurs de notre CCI par votre implication dans toutes les actions que notre Chambre déploie aujourd'hui et déploiera demain.

Parce que je sais que vous saurez conforter nos Salarié(e)s dans leurs nouvelles missions.

(Président)

Le quorum, qui doit être de 23 élus est atteint puisque nous sommes 27 élus présents sur 45 membres titulaires de la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole.

Nous pouvons donc délibérer valablement, et je vous propose sans plus tarder de démarrer notre ordre du jour.

Approbation du compte rendu

(Président)

Vous avez été destinataires du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 2019.

Avez-vous des commentaires ou des modifications à apporter ?

(mise aux voix)

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 2019 est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

Examen et approbation du budget primitif 2020

(Président)

Je laisse la parole à Pascal POUYET, Président de la Commission des Finances, pour la présentation du budget primitif 2020 :

COMPTE DE RESULTAT Total CCI

Le budget primitif de l'exercice 2020 fait apparaître un déficit comptable de 261 K€, qui se répartit comme suit entre les services budgétaires :

SERVICES	BE 2018	BR 2019	BP 2020	Ecart BP/BE	Ecart BP/BR
GENERAL	2 068	-33	-61	-2 128	-28
FORMATION	-1 659	193	-58	1 601	-251
DIVERS	164	-149	-142	-306	7
TOTAL CCI	572	11	-261	-833	-272

Nous vous présentons ci-après par Service Budgétaire, les principaux éléments du budget primitif 2020.

SERVICE GENERAL

SERVICE	BE 2018	BR 2019	BP 2020	Ecart BP/BE	Ecart BP/BR
GENERAL	2 068	-33	-61	-2 128	-28

Le budget 2020, ressort en déficit de 61 K€, pour un précédent budget de – 33 K€, soit un écart de 28 K€ qui se décompose pour l'essentiel comme suit (en K€).

Les Produits

Ressource Fiscale : La ressource fiscale attribuée à la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole par la CCI de Région est de 4 561 K€.

	BE 2018	BR 2019	BP 2020	Ecart BE	Ecart BP/BR	Ecart BE en %	Ecart BR en %
Contribution reçue	7 146	5 727	4 561	-2585	-1166	-36,2%	-20,4%

Les lois de finances successives, combinées aux règles de répartition appliquées au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ont entraîné à compter de l'année 2018, une baisse très conséquente de la ressource fiscale disponible pour la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole.

Par rapport à 2018, la TFC diminue de 2 585 K€ soit – 36 %, par rapport à 2019, la baisse est de 1 166 K€ soit - 20,4%.

Le chiffre d'affaires, 1 064 K€ est hausse de 130 K€ par rapport au BR 2019.

La ventilation par activités est la suivante :

Activités	BE 2018	BR 2019	BP 2020	Ecart BE	Ecart BP/BR	Variation BE en %	Variation en %
Formalités	420	405	408	-12	3	-2,8%	0,8%
Appui aux entreprises	467	444	599	132	155	28,3%	34,9%
Observation Economique	21	40	37	15	-3	71,7%	-8,5%
Autres	79	45	20	-59	-25	-74,6%	-55,6%
Total Service Général	987	934	1 064	77	130	7,8%	13,9%

Les principales variations avec l'année 2019 portent sur :

- L'arrêt de l'activité AGEFICE – 14 K€
- Commercial PME +14 K€
- Performance PME + 19 K€
- Le Fonds Métropolitain de l'Innovation + 19 K€
- Création + 30 K€
- Salon Osez le Numérique + 10 K€
- CCI Business Partner + 22 K€
- Locations + 14 K€
- Arrêt de la collecte de la Taxe d'Apprentissage -34 K€

Les subventions 461 K€ sont supérieures de 130 K€ par rapport au budget 2019 :

	BE 2018	BR 2019	BP 2020	Ecart BP/BE	Ecart BP/BR	Variation BE en %	Variation BR en %
Total Service Général	378	331	461	83	130	22,0%	39,3%

L'augmentation provient principalement de :

- Conventionnement avec Groupama +20 K€
- AMI FEDER +137 K€
- Tremplin PME – 30 K€

Les transferts de charges sont réajustés de 6 K€ par rapport au BR 2019, il s'agit des salariés mis à disposition des Plateformes d'Initiatives Locales (PFIL) d'Issoire, Riom et Thiers-Ambert.

Activités	BE 2018	BR 2019	BP 2020	Ecart BE	Ecart BP/BR	Variation BE en %	Variation BR en %
Total Service Général	168	159	164	-4	6	-2,3%	3,5%

Les Charges:

Les Achats et Charges Externes 5 794 K€ sont en diminution de 691 K€ par rapport au BR 2019 et se décomposent comme suit :

Principales Charges	BE 2018	BR 2019	BP 2020	Ecart BE	Ecart BP/BR	Variation BE en %	Variation en %
Personnel mis à disposition	5 183	4 544	4 494	-689	-50	-13,3%	-1,1%
Personnel intérimaire		161	51	51	-110	NS	-68,3%
Electricité, chauffage	83	105	105	22	0	26,8%	0,0%
Entretien et maintenance	310	348	280	-31	-68	-9,9%	-19,6%
Impressions, publicité, salons	667	475	361	-306	-115	-45,9%	-24,1%
Affranchissements, Téléphonie	102	100	92	-10	-8	-10,2%	NS
Locations mobilières et immobilières	124	122	119	-5	-3	-4,1%	-2,7%
Honoraires	114	334	20	-94	-314	-82,5%	-94,0%
Autres charges	416	296	274	-142	-22	-34,2%	-7,6%
Total Service Général	6 999	6 485	5 794	-1 205	-691	-17,2%	-10,7%

La principale dépense est constituée des mises à disposition de personnel par la CCIR (4 494 K€) qui représente 78 % des charges externes. La poursuite de la baisse des effectifs est en partie absorbée par l'adhésion en 2020 au régime général d'assurance chômage assujettie à une cotisation de 4,25 %, qui vient majorer la masse salariale de 168 K€. La CCI reste en charge des allocations à verser aux salariés dont la date de rupture du contrat de travail est antérieure à la date d'adhésion au régime général, pour y faire face, une provision de 200 K€ a été constatée au BE 2018, cette provision a été réévaluée de 50 K€ au BR 2019.

Les principales variations sur les charges externes (hors personnel mis à disposition) sont les suivantes :

- Personnel intérimaire : - 110 K€, le recours à du personnel intérimaire pour remplacement maladie et mise en place du logiciel CFE va encore être nécessaire en début d'année 2020 mais dans des proportions bien inférieures à 2019.
- Impressions, Publicité, salons -115 K€ : les dépenses de communications institutionnelles sont revues à la baisse de 50 K€, d'autre part une ligne pour des éléments exceptionnels avait été budgétée en 2019.
- Honoraires - 314 K€ : arrêt tremplin PME (- 60 K€) et en 2019 dépenses dans le cadre du projet de cession des actifs immobiliers et de la construction d'un nouveau siège (évaluations, études, diagnostics, programmation, ...).

Les Autres charges se décomposent comme suit :

Activités	BE 2018	BR 2019	BP 2020	Ecart BE	Ecart BR - BP	Variation BE en %	Variation BR en %
Contributions associations	216	217	121	-95	-96	-44,0%	-44,2%
Biopôle	51	51	51	0	0	0,7%	0,3%
Autres	9	4	1	-7	-2	-87,2%	-68,9%
Total Autres Charges	275	271	173	-102	-98	-37,1%	-36,2%

La variation avec le BR 2019 est de - 98 K€, les subventions aux associations de commerçants sont revues à la baisse de 40 %.

Compte de Résultat Service Général :

Résultat	BE 2018	BR 2019	BP 2020	Ecart BP/BR	Ecart BP en %
Exploitation	915	-45	-81	-35	77,8%
Financier	380	30	26	-4	-12,5%
Exceptionnel	838	-10	0	10	NS
IS	-65	-7	-6	1	-10,0%
Résultat	2 068	-33	-61	-28	85,4%

Les variations en valeur avec le résultat du BR 2020 sont modérées, la forte baisse de la ressource fiscale ayant été compensée par une hausse du chiffre d'affaires et des subventions (+ 260 K€) et par une forte baisse des charges d'exploitation (-819 K€).

SERVICE FORMATION

L'activité du service Budgétaire Formation se décompose entre les activités :

- CCI Formation
- Formation Initiale (ESC)
- Orientation Professionnelle

RESULTAT COMPTABLE	BE 2018	BR 2019	BP 2020	Ecart BP/BE	Ecart BP/BR
CCI Formation	31	94	10	-21	-84
Formation Initiale (ESC)	-1 800	0	-3	1 797	-3
Orientation Professionnelle	110	99	-65	-175	-164
Total Service Formation	-1 659	193	-58	1 601	-251

Rappel pour la formation initiale : à compter de 2019 arrêt de l'appui financier à l'ESC sous forme de subvention et création d'une SAS au capital de 2 418 K€. Cette société ayant pour vocation de prendre le relais de la CCI pour permettre à l'association de faire face à ses futurs investissements et aux besoins en fonds de roulement liés à son développement.

SYNTHESE COMPTE DE RESULTAT Formation Continue

Synthèse du Compte de Résultat Formation Continue					
Produits	BE18	BR19	BP20	ECART BP/BR	ECART BP en %
Chiffre d'affaires	2 129	2 019	2 021	2	0,1%
Ressources d'origines publiques	30	32	-	-32	-100,0%
Repr. Prov . Et Transferts de charges	5	-	-	-	
Quote part reprise subventions	93	93	0	-93	-99,9%
Total Produits	2 257	2 144	2 021	-123	-6,1%
Charges	BE18	BR19	BP20	ECART	ECART BP
Autres Achats et Charges externes	2 030	1 887	1 884	-3	-0,2%
Impôts et taxes	26	25	25	0	0,6%
Dot. Aux Amort. Et Provisions	163	113	78	-35	-31,4%
Autres Charges	7	26	24	-2	-6,5%
Total Charges	2 226	2 050	2 010	-40	-1,9%
Résultat comptable	31	94	10	-84	-89,1%

La variation du résultat avec le BR 2019 (- 84 K€) trouve son origine :

- Pour - 58 K€ dans l'immeuble de La Pardieu dont certains composants sont totalement amortis, baisse des amortissements de 35 K€ et en parallèle la quote part des subventions a été intégralement reprise au résultat (- 93 K€).
- Pour -32 K€ dans l'arrêt d'activités financées par des subventions (Région et Pôle Emploi).

SERVICE DIVERS

Le chiffre d'affaires :

Activités	BE 2018	BR 2019	BP 2020	Ecart BP/BR	Variation BR en %
Restaurants Inter Entreprises (RIE)	6 706	202	197	-4	-2,1%
Pépinière Lezoux	47	51	51	0	0,2%
Pépinière Transformance	97	110	110	0	0,4%
Locaux Commerciaux	6	4		-4	-100,0%
Voie Ferrée	21			0	NS
Sous Total hors RIE	171	165	161	-4	-2,1%
TOTAL	6 876	366	358	-8	-2,1%

Rappel pour l'activité Restaurants Interentreprises, changement de méthode de comptabilisation des recettes et des charges à compter de 2019 :

Cette prestation est réalisée sous mandats de gestions signés avec les entreprises adhérentes, pour traduire au mieux cette activité dans nos comptes, nous comptabilisons désormais les produits nets de charges.

Le CA des deux Pépinières d'entreprises est stable par rapport au budget rectificatif 2019.

Résultat	BR 2019	BP 2020	Ecart BP/BR	Ecart en %
Restaurants Inter Entreprises	21	32	11	51%
Pépinières et Locaux Commerciaux	-170	-174	-4	2%
Résultat comptable Service Divers	-149	-142	7	-4,7%

Le résultat d'exploitation est négatif de 142 K€, il s'améliore de 7 K€ par rapport à 2019.

Le bâtiment mis à la disposition du SMO Biopôle génère un déficit comptable de 83 K€ (dotation aux amortissements – reprise de subventions) qui est sans incidence sur la capacité d'autofinancement et le solde budgétaire de la CCI car les charges du bâtiment et le remboursement de l'emprunt ont été transférés au syndicat mixte.

OPERATIONS EN CAPITAL (Total CCI)

Les acquisitions d'immobilisations se décomposent comme suit :

	BR 2019	BE 2020	Ecart BP/BR
Construction Tranche 2 Pépinière Lezoux	27	547	520
Agencements Constructions	69		-69
Matériel informatique, mobilier	56	48	-8
Immobilisations Financières	2 418	0	-2 418
Total	2 570	595	-1 975

- Construction de la seconde tranche de la pépinière de Lezoux qui est financée par des subventions pour 385 K€.
- Les acquisitions de matériel informatique et de mobilier (48 K€) sont inférieures de 8 K€ par rapport au budget rectificatif 2019.

- Rappel BR 2019 : pour répondre aux projets de développement de l'ESC, l'Assemblée générale du 15 octobre 2018 avait validé le principe de création d'une structure de type SAS permettant d'ouvrir le capital aux partenaires. La SAS a été créée en juillet 2019 avec un apport en capital de la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole de 2,418 M€.

EMPLOIS	BR 2019	BP 2020	Ecart BP/BR
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	152	595	443
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 418		-2 418
REDUCTION CAPITAUX PROPRES			0
REMBOURSEMENTS EMPRUNTS			0
RESSOURCES			
CAF	277	221	-55
CESSIONS IMMO. CORPORELLES	140		-140
CESSIONS IMMO.FINANCIERES	128	16	-111
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18	367	349
EMPRUNTS/DETTES FINANCIERES			0
DIMINUTION DES STOCKS			0
SOLDE BUDGETAIRE	-2 008	10	2 018

Le solde budgétaire du budget primitif 2020 est positif de 10 K€, le solde budgétaire du BR 2019 étant fortement impacté par la souscription au capital de la SAS, la comparaison avec 2020 n'est pas significative.

Le fonds de roulement net prévisionnel au 31 décembre 2020 est de 3 881 K€, il progresse de 55 K€ par rapport à 2019.

TOTAL C.C.I.

Le résultat comptable ressort en déficit de 260 576 €.

La capacité d'autofinancement est positive de 221 421 €.

Le résultat budgétaire est positif de 9 713 €.

Le fonds de roulement net disponible s'établit à 3 880 695 €.

(Président)

Merci.

Je demande à Pascal POUYET l'avis de la Commission des Finances.

(Pascal POUYET)

Ce budget intègre une baisse de ressource fiscale extrêmement significative. Depuis le début de la mandature, cette ressource fiscale a été divisée par deux. Ce budget présente donc un déséquilibre de 261 000 €. Face à ce résultat on a pris note de maximiser le chiffre d'affaires et il progresse de 14 %. En parallèle, les achats et charges externes baissent de 691 000 €, donc de 10 %.

Ce budget primitif n'intègre pas les coûts de restructuration dont nous allons parler ainsi que les charges liées aux études et produits de notre projet immobilier.

Face à l'ensemble de ces éléments, la Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce budget primitif 2020.

(Président)

Avez-vous des questions ?

Après cette présentation et l'avis qui viennent de vous être communiqué, et si vous n'avez pas de questions ? Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

DELIBERATION

Vu les dispositions du Code de Commerce et notamment celles prévues à l'article L.712-1 relatives aux compétences de l'Assemblée Générale, aux R.712-15 et suivants et A.712-19 et suivants relatifs aux budgets des CCI et à l'article A.712-22 relatif à l'approbation des budgets par l'autorité de tutelle,

Vu les dispositions du règlement intérieur de la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole et notamment celles prévues à l'article 61 relatif au budgets primitif.

Vu l'avis du Bureau du 3 février 2020.

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission des Finances du 20 février 2020.

**La Chambre de Commerce et d'Industrie
Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole,
après en avoir délibéré :**

DECIDE :

- D'arrêter le budget primitif 2020, ci-dessus et dont les éléments essentiels sont les suivants :

Résultat du Budget Primitif 2020 :

Déficit de : 260 576,00 €

Capacité d'autofinancement Budget Primitif 2020 :

Positive de : 221 421,00 €

Solde budgétaire global Budget Primitif 2020 :

Positif de : 9 713,00 €

Fonds de roulement net

Budget Primitif 2020 : 3 880 695,47 €

- De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle.

(mise aux voix)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité :

- Voix pour : 27
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

(Président)

Organisation de la CCI – suppressions de postes budgétaires

Avant d'aborder l'organisation de notre Chambre et la suppression des postes budgétaires, je voudrais souligner le fait que nous sommes devant une véritable refondation avec des éléments financiers différents, et une offre nationale de services que nous découvrons. Nous devons faire preuve d'ingéniosité et de travail collectif pour que tout notre territoire soit couvert.

Exposé des motifs

La loi de Finances pour 2019 a acté une diminution très importante de la ressource fiscale affectée aux CCI, d'un montant de 100 M€ pour l'année 2019 et du même montant pour l'année 2020.

D'ici 2022, la baisse de la ressource fiscale devrait atteindre environ 400 millions d'euros pour l'ensemble des CCI du réseau.

En ce qui concerne la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole, la TFC perçue en 2019 était de 5.726.924 euros et va s'abaisser pour 2020 à 4.561.444 euros, ce qui représente une perte de ressources d'un montant de 1.165.480 euros, soit 20,35 %. Sur les 5 dernières années le montant cumulé des baisses atteint 4,218 M€ soit – 48 %.

Cette baisse de TFC va se poursuivre sur les prochains exercices en application des Lois de Finances précitées et des règles de répartition de la ressource fiscale.

Par ailleurs, le contexte législatif et réglementaire des CCI a fortement évolué : loi PACTE et ses décrets d'application, Loi Avenir Professionnel, Loi Elan, Contrat d'Objectifs et de Performance signé entre l'Etat et CCI France le 15 avril 2019, Convention d'Objectifs et de Moyens signée par la CCI Régionale Auvergne Rhône-Alpes pour la période 2019-2021.

Ce nouveau contexte budgétaire, législatif et réglementaire entraîne notamment une modification des missions exercées par les CCI et des conditions dans lesquelles celle-ci sont réalisées.

Conformément aux orientations données par le gouvernement, cela induit une évolution nécessaire vers un nouveau modèle permettant de s'émanciper plus largement de la ressource fiscale et distinguant les actions pouvant être financées par cette ressource de celles relevant du domaine marchand et concurrentiel.

Comme la plupart des CCI, la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole est dans l'obligation de repenser son organisation et ses processus transversaux ainsi que son modèle économique pour les années à venir.

Ce nouveau modèle s'inscrira également dans la stratégie établie par la CCI Régionale Auvergne Rhône-Alpes, les schémas sectoriels, le schéma régional d'organisation des missions et la COM.

Un travail a été réalisé en vue de définir ce nouveau modèle économique et l'organisation à mettre en œuvre avec pour objectif :

- De maintenir une offre de prestations et de services de qualité à destination des entreprises, des créateurs et repreneurs, des collectivités et des Territoires
- De permettre de générer du chiffre d'affaires supplémentaire
- De réduire et d'optimiser les coûts, notamment immobiliers
- D'adapter ses missions (notamment du fait de la disparition de certaines)
- De réduire la masse salariale, notamment par la mise en œuvre d'une nouvelle organisation, tout en limitant les impacts en termes de perte de compétences.

Au cours de l'année 2019, la CCI a mené ce travail.

Un séminaire des élus s'est réuni le 7 octobre 2019.

Plusieurs réunions de Bureau ont traité ou abordé les questions de réduction des coûts, de stratégie immobilière, d'évolution du contexte et d'adaptation de la CCI.

Ainsi, la CCI rationalise son actif immobilier et mène actuellement une procédure de cession de ses actifs. A terme, la CCI disposera de moins de surfaces bâties et d'un nouveau siège, adapté en termes d'emplacement, de surface, et de coûts de fonctionnement. La CCI devrait également disposer d'un immeuble destiné à la location, permettant de générer des revenus locatifs.

La CCI a fait évoluer en 2019 la gouvernance de l'ESC par la création d'une Société par Actions Simplifiée, permettant à des investisseurs privés de participer au capital. La CCI n'aura donc plus à soutenir financièrement l'école, ainsi qu'elle le faisait chaque année.

Le montant des subventions versées doit être diminué de 40% dès 2020. Cette réduction se prolongera sur 2021 et se traduira par leur disparition.

Par ailleurs, la CCI s'inscrit pleinement dans un objectif de développement de son chiffre d'affaires :

- Activités existantes (Augmentation du chiffre d'affaires des activités de formation continue, augmentation actée des tarifs de rémunération sur les activités de gestion de restaurants inter-entreprises, développement des activités de location des bureaux et espaces vacants, développement des partenariats privés et publics et des produits associés, recherche accrue de financements d'actions).
- Participation active de la CCI aux travaux nationaux et régionaux sur la définition de l'Offre Nationale de Services.
- Analyse de modèles de commercialisation déjà mis en œuvre au sein de Chambres Consulaires (modèles d'approche commerciale et marketing éprouvés dont la mise en œuvre peut être envisagée au sein de la CCI). Construction d'un parcours de services aux entreprises.

Les contraintes budgétaires et la nécessaire adaptation de la CCI au nouveau contexte conduisent donc à adopter un nouveau modèle et entraînent des conséquences en termes d'organisation de la CCI et de suppressions de postes.

En effet, d'une part l'objectif de développement du chiffre d'affaires nécessite que la CCI dispose d'une organisation identifiant la promotion commerciale et la relation client et permette notamment la mise en œuvre des nouveaux modèles de commercialisation.

D'autre part la nécessaire rationalisation des activités amène à proposer une réorganisation des services, pôles et directions existantes. Cette organisation induit la création de 2 postes budgétaires dédiés à la promotion commerciale et relation clients.

En ce qui concerne l'organisation des services de la CCI, il est proposé aux membres de l'Assemblée Générale le schéma suivant :

■ Création d'une « Direction Promotion Commerciale et Relations Clients » dirigée par un responsable dont le poste est à créer.

Cette Direction comprend les services et postes suivants :

- Un service « Animation commerciale, digitalisation, promotion des ventes et événementiel ».

Les missions seront assurées par le transfert d'un poste de technicien Web marketing et d'un poste de chargé de communication actuellement occupés au service « Communication – Evènementiel ».

Il est également proposé de créer un poste au sein de ce service en charge de la promotion commerciale.

- Un service « Contact et suivi relation clients » :

Ce service déjà existant sous la dénomination « Centre Contact Relations Clients » intègre la nouvelle Direction Promotion Commerciale et Relations Clients. La personne en charge de ce service, qui assumait également la responsabilité des Formalités, sera affectée pour la totalité de son temps de travail au service « Contact et Suivi Relation Clients ».

■ Le Pôle « Appui aux Entreprises » et le Pôle « Développement Territorial » deviennent une « Direction Développement des Entreprises et des Territoires ».

Cette Direction, placée sous l'autorité du Directeur actuel du Pôle « Appui aux Entreprises », est constituée des services et postes suivants :

- Un service « Appui aux territoires » constitué d'une partie de l'actuel « Pôle Développement Territorial ».
Au sein de ce nouveau service il est proposé de ne pas transférer le service « Attractivité du Territoire et des Métiers » qui n'apparaîtra plus dans la nouvelle organisation.
- Un service « Appui aux PME » constitué des actuels services « Industrie, Services aux Entreprises » et « International » ainsi que d'un poste de conseiller entreprises, transféré de l'actuel service « CCI Numérique, E-Marketing et E-Business ».

- Un service « Appui aux TPE » constitué de l'actuel service « Commerce Hôtellerie Tourisme Services à la Personne ». Un poste de conseiller entreprises présent dans l'actuel service « CCI Numérique, E-Marketing et E-Business » est transféré au sein de ce service « Appui aux TPE ».
- Un service « Entrepreneuriat » constitué des actuels services « Création Reprise Transmission » et « Formalités ». Le service « Formalités » et les trois postes le composant sont transférés dans ce service « Entrepreneuriat ».

■ L'actuel « Pôle Développement des Compétences et Emploi » devient la « Direction Formation », sans la reprise du Service Apprentissage en raison de l'impact pour les CCI des mesures mises en place par la loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 (suppression de la collecte de la taxe d'apprentissage et suppression de l'enregistrement des contrats d'apprentissage).

■ L'actuel « Pôle Stratégie et Partenariats » devient la « Direction Fonctions Institutionnelles & Relations Extérieures ». Sous l'autorité du responsable, elle est constituée comme suit :

- Un service « Communication Institutionnelle - Communication Interne - Relations Médias » composé de l'actuel service « Partenariats, Suivi, Développement et Communication Associée » auquel s'ajoute un poste de « Chargée de Marketing-Web Communication » transféré de l'actuel service « Communication Événementiel ».

- Un service « Contractualisation, Conventionnement, Juridique Institutionnel, Filiales » composé de l'actuel service « Affaires Générales, Juridique Institutionnel ».

■ L'actuel « Pôle Valorisation et Supports » devient la « Direction des Fonctions Support ». Sous l'autorité du responsable de l'actuel service « Administration –Finances », elle est constituée des services suivants :

- Un service « Finances Comptabilité RH » composé des trois postes existants, dont l'un sera dédié au management du service. Le poste de référente RH est transféré au sein de ce service.
- Un service « Gestion des Equipements – Moyens Généraux » composé de 4 postes existants à ce jour dans l'actuel service « Patrimoine Immobilier, Moyens Généraux, Equipements Gérés RIE ».

Les services « Communication Événementiel » et « CCI Numérique, E-Marketing et E-Business » et « Apprentissage » ne sont pas repositionnés en tant que services à part entière dans la nouvelle organisation.

De même, compte tenu de la nouvelle organisation des services de la CCI, la réduction du nombre de Délégations territoriales depuis la dernière mandature, la rationalisation de l'immobilier de la CCI et des activités gérées, la Direction Générale Adjointe n'est pas repositionnée dans ce nouvel organigramme.

Les postes n'existant pas à ce jour au sein de la CCI et dont la création est proposée à l'Assemblée Générale sont :

- Un poste de responsable en charge de la direction « Promotion Commerciale et Relation Client »
- Au sein de cette même direction, un poste de chargé(e) de promotion commerciale

Les créations de poste représenteraient un montant annuel de 0,16 M€.

Le schéma de la nouvelle organisation des services, précisant le nombre de postes, est joint en annexe à la présente délibération.

L'adoption de la présente organisation des services, soumise à l'Assemblée Générale de ce jour, entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2020.

En conséquence des évolutions budgétaires, du contexte législatif, de l'adoption du nouveau modèle et de l'évolution de l'organisation des services, malgré la réduction des coûts et dépenses, et en tenant compte des projections de développement du chiffre d'affaires, la CCI est amenée à procéder à la suppression des 13 postes suivants :

1 Au sein de l'actuel Service « CCI Numérique, E-Marketing et E-Business »

Le service CCI Numérique, E-Marketing et E-Business » n'étant pas repositionné en tant que service à part entière dans la nouvelle organisation, **le poste de responsable de ce service, Manager 2 Niveau 7, occupé par Mme Cécile BULON** ne se justifie plus.

Le poste de Chargée de Mission 1, Niveau 5, occupé par Mme Karine ROYER est à ce jour partagé entre l'actuel service « CCI Numérique, E-Marketing et E-Business » et l'actuel service « Commerce Hôtellerie Tourisme Services à la Personne ».

L'affectation pour moitié du poste au service « CCI Numérique » ne répond plus au besoin actuel de la CCI qui se départie de ce service, et l'affectation pour moitié du poste au service « Commerce Tourisme Services à la Personne » se trouve répartie sur l'ensemble des postes transférés au nouveau service « Appui aux TPE ». Il y a donc lieu de procéder à la suppression de ce poste.

2 – Au sein de l'actuel service « Communication Événementiel »

Le service « Communication Événementiel » n'étant pas repositionné en tant que service à part entière dans la nouvelle organisation, **le poste de Responsable de ce service, Manager II Niveau 7 occupé par M. Fabrice DELPEUCH** ne se justifie plus.

3 Au sein de la Direction Générale

La Direction Générale Adjointe n'étant pas reconduite dans la nouvelle organisation des services, **le poste de Directeur Général Adjoint, Niveau 8 occupé par Monsieur Yves COGNET** ne se justifie plus.

4 Au sein de l'actuel Service « Patrimoine Immobilier, Moyens Généraux, Equipements Gérés / RIE »

Un poste de Conseiller Entreprises II, niveau 6, occupé par Mme Martine JOUBERT fait actuellement l'objet d'une mise à disposition auprès de l'association « Travailler & Vivre en Livradois Forez » et ce, jusqu'au 31 décembre 2021. Cette mise à disposition ne fait pas l'objet d'une refacturation auprès de l'association, ce qui constitue une subvention. Les nécessaires mesures d'économie qui conduisent à l'arrêt des subventions en faveur de certaines associations contraignent la CCI à mettre un terme de manière anticipée à cette mise à disposition de personnel. Les attributions antérieurement confiées à ce poste étant réparties au sein de la nouvelle organisation sur d'autres postes, celui-ci ne se trouve pas repositionné dans la nouvelle organisation des services.

5 Au sein de l'actuel Service « Industrie Service aux Entreprises »

L'actuel service « Industrie Services aux Entreprises » comprend quatre postes de « Chargé(e) de Mission II », dont trois en charge d'une mission spécifique :

- Un poste de Chargé(e) de mission II en charge de la fonction « Innovation Europe », financée pour partie par des fonds européens
- Deux autres postes Chargé(e) de mission II en charge, pour une part prédominante, de la mise en œuvre des programmes EEN dont il convient d'assurer la continuité.

Ces trois postes font ainsi l'objet de financements externes significatifs. Le quatrième poste de **Chargée de Mission II, Niveau 6 occupé par Mme Magali RABAIX** n'étant pas porté par des financements extérieurs, n'est pas repositionné dans la nouvelle organisation des services.

6 Au sein de l'actuel Service « Aménagement du Territoire »

L'actuel Service « Aménagement du Territoire », transféré au service « Appui aux Territoires » comprend deux postes d'Assistants, niveau 3, dont un seul est repositionné dans la nouvelle organisation des services compte tenu de la répartition des missions d'assistance au sein des différents services de la nouvelle Direction « Développement des Entreprises et des Territoires ».

Il est par conséquent proposé aux membres élus de l'Assemblée Générale de retenir comme critère de repositionnement de l'un des deux postes, l'antériorité de l'engagement des agents. Il est donc proposé de retenir la suppression du poste **d'Assistante Niveau 3 occupé par Mme Marie-Claude FERRIER**.

7 Au sein de l'actuel service « Commerce Hôtellerie Tourisme Services à la Personne »

L'actuel Service « Commerce, Hôtellerie, Tourisme Services à la Personne » comprend sept postes de Conseillers Entreprises II, niveau 6 dont cinq sont repositionnés dans la nouvelle organisation sur la base d'une optimisation des missions d'accompagnement des entreprises commerciales entre les conseillers entreprises basés sur Clermont-Ferrand.

Il revient donc à l'Assemblée Générale de procéder à **la suppression de deux postes de Conseillers Entreprises II, niveau 6 sur les sept existants :**

- L'un occupé par **Mme Corinne DALLE** laquelle a fait part de son intention d'évoluer vers un nouveau parcours professionnel en dehors de la CCI
- L'autre occupé par **Mme Valérie VEISSIERE** en proposant à l'Assemblée Générale de retenir comme critère de repositionnement des postes, l'antériorité de l'engagement des agents.

8 Au sein de l'actuel service « Apprentissage »

La loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 révisé, depuis le 1^{er} janvier 2020, le mode d'enregistrement des contrats d'apprentissage dont la CCI avaient la charge, pour le transformer en une procédure de dépôt confiée aux opérateurs de compétences. Par ailleurs, en application de cette même loi, les CCI ne sont plus organismes collecteurs de la Taxe d'apprentissage.

Cette perte d'activité conduit à supprimer le service « Apprentissage » et les postes le composant, à savoir :

- **Le poste de Chargée de Mission I, Niveau 5, occupé par Mme Corinne GABY**
- **Le poste d'Assistante Spécialisée Niveau 4, occupé par Mme Karine FAURE**

9 Au sein de l'actuel service « Attractivité du Territoire et des Métiers »

L'actuel service « Attractivité du Territoire et des Métiers » n'est pas repositionné en tant que service à part entière dans la nouvelle organisation. Certaines de ses activités et missions sont réparties, dans un objectif de rationalisation et de mutualisation, entre les différents services et Directions de la nouvelle organisation.

En conséquence il est proposé la suppression des deux postes composant ce service :

- **Un poste de Manager II, Niveau 7, responsable de service « Attractivité du Territoire et des Métiers » occupé par M. Eric NIZON**
- **Un poste de Chargée de Mission I, Niveau 5 au sein du service « Attractivité du Territoire et des Métiers » occupé par Mme Laurence MAGNOL**

Ces suppressions de postes budgétaires, si elles sont votées par l'Assemblée Générale, représenteraient un coût chargé d'environ 1,4 M€ ; si elles devaient entraîner des

licenciements pour suppressions de postes soumis aux dispositions du Statut du Personnel Administratif des CCI, pour une économie de 0,86 M€ en année pleine.

Considérant les créations de postes proposés à l'Assemblée Générale, l'économie nette serait donc de 0,70 M€.

La CCI accompagnera les personnes dont le poste a été supprimé et pour lesquelles une procédure de licenciement doit être mise en œuvre. Dans cette perspective, la CCI a opté pour le déploiement, au bénéfice de ce personnel, du marché régional d'accompagnement permettant de faciliter le retour à l'emploi.

Il est donc proposé à l'assemblée générale :

- D'adopter l'organisation de la CCI telle que présentée ci-avant, comprenant la création de deux postes, et dont le schéma est joint à la présente délibération
- De décider de la suppression des 13 postes budgétaires listés au présent exposé des motifs
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre toute procédure, réaliser toute démarche et signer tout document nécessaire ou concourant à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment transmettre cette dernière à la CCI Régionale Auvergne Rhône-Alpes en sa qualité d'employeur du personnel statutaire

Le Bureau a délivré un avis favorable lors de sa réunion en date du 3 février 2020.

Enfin, concernant ce que nous vivons aujourd'hui, j'anticipe une éventuelle question concernant la liste des personnes touchées par la restructuration. Je suis bien conscient qu'en dehors de moi tous les élus n'ont pas été associés à la détermination des noms, mais il ne vous a pas échappé que la matière sociale est nécessairement emprunte de confidentialité. Vis-à-vis du personnel, il était important que l'information ne circule pas avant que la Direction Générale ne rencontre chaque personne individuellement dans le respect des procédures qui régissent notre statut consulaire. J'attire également l'attention que dans certaines CCI les noms ne sont pas cités en assemblée générale dans les projets de délibération laissant les services de la Chambre le faire en interne au motif que ce sont des suppressions de postes budgétaires.

(Président)

Je demande à Pascal POUYET l'avis de la Commission des Finances.

(Pascal POUYET)

La Commission des Finances a émis un avis favorable, à l'unanimité, eu égard à l'exposé des motifs.

(Président)

Avez-vous des questions ?

(Sylvie DENOYER)

Un accompagnement est-il prévu pour les collaborateurs concernés par une suppression de poste ? et combien de collaborateurs ont un projet ?

(Guy-François JANOT)

3 ou 4 personnes ont des projets, mais qui ne sont pas encore suffisamment avancés pour confirmer un départ.

Pour les autres, nous allons les accompagner dans le cadre de la procédure que la CCIR a mis en place avec un Cabinet extérieur.

(Président)

Lors de la mandature précédente nous avons aussi vécu des moments douloureux avec la suppression de 70 postes sur l'Auvergne. Nous avons en amont travaillé sur la pyramide des âges.

(Stéphane SERVANTIE)

Je suis membre de la CPR (Commission Paritaire Régionale), et je voudrais rajouter que notre Chambre a décidé d'adhérer au contrat avec le Cabinet BPI Groupe pour accompagner nos collaborateurs. Ce n'est pas une démarche obligatoire, et certaines CCIT ne l'ont pas fait.

(Président)

La vente de nos actifs, les recherches de ressources, la baisse des subventions aux associations, nous permet aujourd'hui de diminuer le nombre de suppression de postes.

Cependant nous ne devons pas oublier que si le gouvernement continue en 2021 et 2022 de réduire le montant de la TFC, nous devons encore prévoir d'autres suppressions de postes.

C'est la raison pour laquelle nous devons avoir la capacité de réinventer un nouveau modèle et une nouvelle organisation de notre Chambre, avec l'appui des organisations patronales.

Avec l'Offre Nationale de Services tous les produits vendus par les CCI se feront sous une seule marque appelée « SOLUCIO ». Ce qui permettra d'avoir une véritable identité des produits sur l'ensemble du territoire national.

(Serge COURRIOL)

J'ai bien compris, suite à ces contraintes budgétaires, nous allons devoir prendre une décision difficile sur des suppressions de poste, mais néanmoins nécessaire pour l'avenir de notre Chambre. En tant que Président de la Délégation d'Issoire, je m'inquiète sur le devenir de notre Délégation en tant que telle sur la ville d'Issoire.

Je rappelle les chiffres suivants : un bassin économique de 70.000 habitants et 3.000 entreprises.

Donc réduire les effectifs de moitié va être très compliqué, cela va pénaliser notre mission d'appui aux entreprises, la création d'entreprise, et cela pénalisera aussi la mission d'appui aux territoires. Alors même si nous devons nous adapter à ce nouveau modèle économique et à la révolution digitale que nous constatons tous, nous devons conserver un minimum de proximité avec nos ressortissants et porteurs de projets, si non les Communautés d'Agglomération assureront nos missions.

Président, je demande que nous réfléchissions à nos nouvelles missions et aux nouvelles actions que nous devons mettre en œuvre pour notre territoire. A la fois, politique mais surtout opérationnelles pour le développement de nos bassins économiques et non tout cristalliser sur la Métropole Clermontoise.

(Président)

Lorsque je m'exprime sur notre territoire à l'extérieur du département du Puy-de-Dôme, bien entendu je parle du pôle métropolitain en précisant la dimension économique de cet espace métropolitain. La métropole doit obligatoirement enrichir les territoires qui sont autour. La mixité entre le milieu urbain et le milieu rural est essentielle.

Lorsque je parle du Puy-de-Dôme, j'évoque le maillage économique d'Issoire, de Thiers, et d'Ambert. Nous devons travailler ensemble sur ces trois territoires. En interne avec les compétences de nos collaborateurs, entre CCI si nous n'avons pas les compétences, ou encore avec l'environnement privé.

Nous devons mettre en perspective, à la fois nos moyens, nos obligations et les attentes de notre territoire. Bâtir une synergie avec les communautés de communes et d'agglomération.

(Philippe FOUET)

Si nous devons demain contractualiser avec les Communautés de Communes, il faut être présent sur le terrain, c'est essentiel pour faire du chiffre d'affaires. Il est donc indispensable de disposer d'une permanence sur les différents territoires.

Par ailleurs, pouvez-vous me dire qui a travaillé sur la nouvelle organisation qui est présentée aujourd'hui en Assemblée Générale et qui entraîne une nouvelle stratégie ?

(Président)

La partie opérationnelle relève de la Direction Générale qui nous soumet une organisation. Maintenant nous, élus, devons définir la stratégie qui devra s'appliquer à cette nouvelle organisation qui tient compte des suppressions de postes.

(Guy-François JANOT)

Cette nouvelle organisation se mettra en place en septembre 2020. Le processus va s'enclencher par rapport à nos procédures statutaires. Ce qui sera voté aujourd'hui, sera ensuite voté en AG de la CCI Régionale le 25 mars.

Puis les modalités se mettront en place pour accompagner les personnes avec une notification qui arrivera courant juin 2020 et une sortie des effectifs fin août 2020.

Concernant les travaux qui ont été menés, nous avons travaillé avec des élus, notamment pour la recherche d'économie, par exemple sur les subventions versées aux associations, sur les évolutions de recherche de chiffre d'affaires, sur les modalités d'organisation avec une dimension commerciale, ce qui a abouti à la mise en place d'un pôle promotion commerciale et contacts clients. Bien sûr, la notion de stratégie doit être définie en parallèle et aborder la notion de couverture du territoire. La permanence territoriale peut être un débat, mais une autre approche peut être analysée, s'agissant de se rapprocher d'une collectivité, de communautés de communes, avec les prochaines élections municipales. Les maisons de service peuvent aussi être un élément sur lequel nous pouvons réfléchir. Les élus ont aussi leur rôle à jouer, notamment sur leur implication sur les territoires avec les collaborateurs. La notion de binôme élu/collaborateur est indispensable pour développer notre dimension commerciale et lancer cette nouvelle dynamique avec la notion de rentabilité et de chiffre d'affaires.

(Président)

Nous devons prouver dans cette réorganisation notre capacité à couvrir le territoire et donner envie aux autres CCI Auvergne de venir nous rejoindre.

Il ne faut pas oublier le territoire des Combrailles qui se situe le plus au Nord, sur lequel nous ne sommes pas suffisamment présents. Si nous réussissons sur le Puy-de-Dôme à avoir ce comportement vertueux, les territoires qui culturellement sont tournés vers nous : Saint-Flour, Brioude, Vichy, Lapalisse, peuvent trouver un intérêt à travailler avec nous et ils seront extrêmement attentifs à nos résultats liés à cette nouvelle organisation de notre Chambre Métropolitaine.

Par ailleurs, depuis le début de la mandature, j'ai réuni régulièrement les collaborateurs pour les tenir informés et je vais les réunir demain en fin de matinée, pour leur présenter cette nécessaire refondation.

Notre projet immobilier doit être un élément pour relancer la dynamique et notre engagement au sein de cette Chambre.

Si vous n'avez pas de questions ? Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

DELIBERATION

Vu le Contrat d'Objectifs et de Performance signé entre l'Etat et CCI France le 15 avril 2019, la Convention d'Objectifs et de Moyens signée par la CCI Régionale Auvergne Rhône-Alpes pour la période 2019-2021, la stratégie établie par la CCI Régionale Auvergne Rhône-Alpes, les schémas sectoriels, le schéma régional d'organisation des missions.

Vu les dispositions du règlement intérieur de la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole.

Vu l'avis rendu par la CPR lors de sa réunion en date du 30 janvier 2020.

Vu l'avis rendu par le Bureau lors de sa réunion en date du 3 février 2020.

Vu l'avis rendu par la Commission des Finances lors de sa réunion en date du 20 Février 2020.

Considérant l'exposé des motifs qui précède, notamment en ce qui concerne les conséquences des dernières lois de Finances et des évolutions législatives et réglementaires impactant les CCI.

**Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole,
après en avoir délibéré :**

DECIDE :

1 - D'adopter l'organisation de la CCI telle que présentée en exposé des motifs, comprenant la création de deux postes, et dont le schéma est joint à la présente délibération.

2 - De décider la suppression des 13 postes budgétaires suivants :

- Un poste de Responsable de Service « CCI Numérique, E-Marketing et E-Business » Manager 2 Niveau 7, occupé par Mme Cécile BULON.
- Un poste de Chargée de Mission 1, Niveau 5, occupé par Mme Karine ROYER.
- Un poste de Responsable Communication et Événementiel, Manager II Niveau 7 occupé par M. Fabrice DELPEUCH.
- Un poste de Directeur occupant les fonctions de Directeur Général Adjoint, Niveau 8 occupé par M. Yves COGNET.
- Un poste de Conseiller Entreprises II, affecté au Service « Patrimoine, Immobilier, Moyens Généraux », Niveau 6 occupé par Mme Martine JOUBERT.

- Un poste de Chargée de Mission II, Niveau 6 dans le service « Industrie – Services aux Entreprises » occupé par Mme Magali RABAIX.
- Un poste d'Assistante Niveau 3 au « Pôle Développement Territorial » occupé par Mme Marie-Claude FERRIER.
- Un poste de Conseiller Entreprise II, Niveau 6 au sein de l'actuel service « Commerce Hôtellerie Tourisme Services à la Personne », occupé par Mme Corinne DALLE.
- Un poste de Conseiller Entreprise II, Niveau 6 au sein de l'actuel service « Commerce Hôtellerie Tourisme Services à la Personne » basé sur Issoire et occupé par Mme Valérie VEISSIERE.
- Un poste de Chargée de Mission I, Niveau 5, au sein de l'actuel Pôle Développement des Compétences et Emploi, service « Apprentissage » occupé par Mme Corinne GABY.
- Un poste d'Assistante Spécialisée Niveau 4, au sein de l'actuel Pôle Développement des Compétences et Emploi, service « Apprentissage » occupé par Mme Karine FAURE.
- Un poste de Manager II, Niveau 7, responsable de service « Attractivité du Territoire et des Métiers » occupé par M. Eric NIZON.

- Un poste de Chargée de Mission I, Niveau 5 au sein du service « Attractivité du Territoire et des Métiers » occupé par Mme Laurence MAGNOL.

3 - D'autoriser le Président à mettre en œuvre toute procédure, réaliser toute démarche et signer tout document nécessaire ou concourant à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment transmettre cette dernière à la CCI Régionale Auvergne Rhône-Alpes en sa qualité d'employeur des personnels.

4 - De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle.

(mise aux voix)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité :

- Voix pour : 27
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

(Président)

Cession du bâtiment d'Ambert

Exposé des motifs

Aux termes de diverses délibérations de son assemblée générale, la CCI a décidé de la mise en vente de l'immeuble dont elle est propriétaire à Ambert, 4 place de l'Hôtel de Ville.

Ainsi, par délibération du 25 juin 2018, il a été décidé *« d'autoriser la mise en vente de ce bien immobilier pour un prix compris entre 250.000 euros et 310.000 euros et d'autoriser le Président à réaliser toute démarche, notamment en terme de publicité, dans le cadre de cette cession... »*.

Plusieurs contacts ont eu lieu mais sans qu'une suite n'ait été donnée par les personnes et entités ayant manifesté un intérêt.

Par délibération en date du 20 juin 2019, la CCI a décidé de publier un appel à projet en vue de la cession amiable d'actifs immobiliers, dont l'immeuble situé à Ambert.

Ledit appel à projet été publié en septembre 2019, étant précisé que la CCI s'est réservé le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus de cession pour tous les biens ou certains d'entre eux seulement.

Un candidat a déposé une offre pour le bâtiment d'Ambert dans le cadre de cet appel à projet.

De son côté, la Communauté de Communes « Ambert Livradois Forez » a soumis une offre d'acquisition de cet immeuble par courrier recommandé en décembre 2019, pour un montant de 200.000 euros (deux cent mille euros).

Outre le fait que l'offre ainsi formulée soit supérieure dans son montant à celle exprimée par le candidat dans le cadre de l'appel à projet, la Communauté de Communes exprime un besoin urgent en termes d'hébergement de ses services publics, dans le souci d'assurer dans de bonnes conditions la continuité de ses missions.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes a délivré son accord définitif lors de sa réunion en date du 14 Février 2020.

Considérant ce qui précède, il est proposé à la présente Assemblée Générale :

- De retirer l'immeuble situé 4 place de l'Hôtel de ville à Ambert de la procédure d'appel à projet actuellement en cours et d'en informer le candidat ayant formulé une offre dans ce cadre.
- D'autoriser la cession dudit bâtiment à la Communauté de Communes « Ambert Livradois Forez » au prix de 200.000 euros (deux cent mille euros).
- D'autoriser son Président à signer tout acte et document et réaliser toute procédure découlant ou concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Il est rappelé que, en application des dispositions de l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, « *Les biens des personnes publiques (...) qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.* ». Ces conditions étant remplies dans le cas de la vente objet de la présente délibération.

Le Bureau a délivré un avis favorable lors de sa réunion en date du 13 Janvier 2020.

(Président)

Avez-vous des questions ? pas de question.

Si vous n'avez pas de questions ? Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

DELIBERATION

Vu les dispositions du Code de Commerce et notamment celles prévues à l'article L.712-1 relatives aux compétences de l'assemblée générale.

Vu les dispositions du règlement intérieur de la CCI et notamment celles prévues à l'article 74 relatif aux cessions immobilières.

Vu la délibération prise par l'Assemblée Générale de la CCI le 25 juin 2018 et le 20 juin 2019.

Vu l'avis délivré par le Bureau de la CCI lors de sa réunion en date du 13 Janvier 2020.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Ambert Livradois Forez » prise en date du 14 Février 2020.

CONSIDERANT l'exposé des motifs qui précède

**La Chambre de Commerce et d'Industrie
Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole,
après en avoir délibéré :**

DECIDE :

- De retirer l'immeuble situé 4 place de l'Hôtel de ville à Ambert de la procédure d'appel à projet actuellement en cours et d'en informer le candidat ayant formulé une offre dans ce cadre.
- D'autoriser la cession dudit bâtiment à la Communauté de Communes « Ambert Livradois Forez » au prix de 200.000 euros (deux cent mille euros).

- D'autoriser son Président à signer tout acte et document et réaliser toute procédure découlant ou concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

(mise aux voix)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité :

- Voix pour : 27
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

(Président)

Cession de locaux commerciaux à Puy Guillaume

Exposé des motifs

La CCI est propriétaire de deux locaux commerciaux situés dans l'ensemble immobilier dénommé « LA CREDOGNE » à Puy-Guillaume (63290).

Le premier local d'une surface d'environ 53 m², compose le lot numéro 20 de l'immeuble. Ce local est actuellement vacant.

A la demande de la CCI, la valeur de ce lot, récemment estimée par une agence immobilière locale, serait comprise entre 45.000 et 50.000 euros.

Le second local d'une surface d'environ 132 m² dont 91 m² de surface commerciale, compose le lot numéro 21 de l'immeuble. Ce local est également vacant.

La valeur de ce lot est estimée par la même agence immobilière, à un prix compris entre 60.000 et 65.000 euros.

Il est demandé à la présente Assemblée Générale :

- De décider de proposer à la vente ces deux locaux aux prix ainsi estimés et d'autoriser leur cession.
- D'autoriser son Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires, à signer tout acte et document et réaliser toute procédure découlant ou concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Bureau a délivré un avis favorable lors de sa réunion en date du 13 Janvier 2020.

(Président)

Avez-vous des questions ? pas de question.

Si vous n'avez pas de questions ? Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

DELIBERATION

Vu les dispositions du Code de Commerce et notamment celles prévues à l'article L.712-1 relatives aux compétences de l'assemblée générale.

Vu les dispositions du règlement intérieur de la CCI et notamment celles prévues à l'article 74 relatif aux cessions immobilières.

Vu l'avis délivré par le Bureau de la CCI lors de sa réunion en date du 13 Janvier 2020.

CONSIDERANT l'exposé des motifs qui précède

**La Chambre de Commerce et d'Industrie
Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole,
après en avoir délibéré :**

DECIDE :

- De proposer à la vente les deux locaux dont la CCI est propriétaire, dépendants d'un ensemble immobilier dénommé « LA CREDOGNE » à Puy-Guillaume (63290), et ce aux prix résultant des estimations telles que citées en exposé des motifs.

- D'autoriser son Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires, à signer tout acte et document et réaliser toute procédure découlant ou concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

(mise aux voix)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité :

- Voix pour : 27
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

(Président)

**Approbation des tarifs 2020 du catalogue des prestations
CCI**

Exposé des motifs

Les ressources des établissements publics du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie sont notamment assurées par « la vente ou la rémunération de leurs activités ou des services qu'ils gèrent », conformément aux dispositions du Code de Commerce.

Dans ce cadre, il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter les tarifications ci-après.

- Formalités Internationales 2020 : Les CCI sont compétentes pour viser les Certificats d'Origine, les factures et certifier la signature d'attestations diverses, au « guichet » ou sur la plateforme de Gestion Electronique des Formalités Internationales « GEFI », contre paiement d'une redevance. Dans ce cadre, la CCI Paris Ile-de-France, gestionnaire de la plateforme, a annoncé la mise en production du nouveau GEFI le 4 février 2020.

Les tarifs « Formalités Internationales 2020 » dont l'adoption est soumise à l'Assemblée Générale sont précisés dans le document joint en annexe à la présente délibération.

- L'Espace CCI BUSINESS et les locations de salles de réunion situées au sièges de la CCI à Clermont-Ferrand et le complément de prestations. Les tarifs proposés dont précisés dans le document joint.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale d'adopter les tarifs précisés dans les documents joints.

(Président)

Avez-vous des questions ? pas de question.

Si vous n'avez pas de questions ? Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

DELIBERATION

Vu les dispositions du Code de Commerce et notamment celles prévues à l'article L.712-1 relatives aux compétences de l'Assemblée Générale.

Vu les dispositions du règlement intérieur de la CCIT du Puy-de-Dôme et notamment l'article 72 relatif à la tarification des services de la CCI.

Vu les tarifs proposés à l'adoption, tels que présentés dans les documents joints à la présente délibération.

CONSIDERANT l'exposé des motifs qui précède

**La Chambre de Commerce et d'Industrie
Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole,
après en avoir délibéré :**

DECIDE :

- D'adopter les tarifs des prestations tels que présentés en exposé des motifs et dans les documents annexés.
- D'autoriser et mandater le Président pour signer tout acte et réaliser toute déclaration ou formalité en vue de la mise en œuvre des présentes et notamment pour réaliser une publicité des tarifs adoptés afin de les rendre opposables aux tiers.

(mise aux voix)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité :

- Voix pour : 27
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

(Président)

Désignations de représentation

Il n'y a pas eu de désignation, depuis la séance du 25 novembre 2019.

(Président)

Marchés passés et en cours

J'en arrive maintenant aux marchés attribués et en cours et vous renvoie à la liste correspondante figurant dans votre dossier de séance.

Notre collègue Antoine FRANCIS se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

(exposé des tableaux)

(Président)

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Si vous n'avez pas de questions ? Je vous demande de bien vouloir valider ces attributions en adoptant la délibération suivante :

DELIBERATION

Vu le Code de Commerce, et notamment l'article L.712-1 en application duquel le Président est le représentant légal de l'établissement, son ordonnateur et le responsable de sa gestion,

Vu les autres dispositions du Code de Commerce afférentes aux établissements du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie,

Vu les dispositions de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 (partie législative) et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 (partie réglementaire),

Vu les dispositions du décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique et du décret n°2019-259 du 29 Mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les dispositions du Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

Vu l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole en date du 21 Novembre 2016, laquelle a désigné Monsieur Claude BARBIN en qualité de Président,

Vu l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole en date du 12 décembre 2016 laquelle a habilité le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Puy-de-Dôme et dans la limite des crédits inscrits au budget, à prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature et l'exécution des marchés passés sous forme de procédures formalisées et de procédures adaptées et de son obligation d'en rendre compte à cette dernière.

Vu les dispositions des articles 44-3 et 88 du règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole,

Vu l'exposé des motifs qui précède,

**La Chambre de Commerce et d'Industrie
Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole,
après en avoir délibéré :**

DECIDE :

- D'approuver les marchés passés depuis la dernière Assemblée Générale du 25 Novembre 2019 (tableaux n°1).

- D'autoriser le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole à souscrire les futurs marchés publics, notamment ceux présentés dans le tableau joint (tableau n°2).
- D'approuver les marchés passés par la Centrale d'Achat de la CCI Régionale Auvergne Rhône-Alpes depuis la dernière Assemblée Générale du 25 Novembre 2019 (tableau n°3).
- D'autoriser et donner mandat au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole pour accomplir toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à ce qui précède.

(mise aux voix)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité :

- Voix pour : 27
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

(Président)

Questions diverses

Avez-vous d'autres questions diverses ?

(Patrick DAMARY)

Je souhaite aborder le dossier transport, et notamment la ligne SNCF Clermont – Paris.

Je me suis rendu à Paris le mois dernier, et je vous confirme que les problèmes sont toujours d'actualité : pas de wifi, chauffage en panne, et le responsable des cabines avait oublié de mettre l'électricité pour la recharge des téléphones, et pour finir un retard de 35 minutes.

(Fabrice ROUX)

Je peux aussi rajouter que sur le plan de l'aérien, il y a aussi des problèmes. Les vols pour Paris sont régulièrement annulés.

(Président)

Je voyage également en train, et je déplore cette situation. Lorsque j'ai été invité par le Président Laurent WAUQUIEZ à participer aux rencontres régionales pour une Auvergne d'avenir, j'ai évoqué cette situation qui n'est pas acceptable.

C'est la raison pour laquelle nous avons l'absolue nécessité de poursuivre notre dynamique avec l'association Objectif Capitales, et nous restons très vigilants. Nous devons aussi prendre en compte le mouvement social de grande ampleur que vient de vivre la SNCF.

(Claire PLANCHE)

Je vais m'exprimer au nom du Bureau d'Objectif Capitales. Effectivement je vais vous faire part des difficultés que nous rencontrons actuellement avec la SNCF.

Notre association reste mobilisée sur les problématiques ferroviaires et elle est bien consciente des difficultés que nous avons eu à subir ces dernières semaines.

Nous attendons avec impatience de la part de la SNCF et de l'Etat la confirmation de la mise en place d'un comité de suivi qui avait été annoncé par le Secrétaire d'Etat Jean-Baptiste GEBARY lors de sa venue en septembre dernier. A force de mobilisation du journal local et d'un certain nombre d'élus, nous avons enfin obtenu une réponse sur la prochaine visite du Secrétaire d'Etat fin avril et le Comité de suivi va être créé. C'est donc une première étape que nous allons préparer.

Notamment qu'en est-il des éléments annoncés et qui avaient été actés. Nous devons nous assurer qu'ils vont être mis en œuvre conformément à ce qui a été annoncé.

D'autres éléments sont en attente, par exemple le plan d'élagage des arbres longeant la voie qui était prévu. Sachant que 60 % des retards sur la ligne sont liés à la traversée d'animaux sur les voies.

Je rappelle que nous avons besoin pour notre association du soutien des entreprises. Ce n'est pas l'adhésion des entreprises à la CPME ou au MEDEF ou par l'intermédiaire de la CCI qui suffit. Nous avons absolument besoin de montrer que la problématique de l'enclavement de notre territoire lié au ferroviaire et à l'aérien sont indispensables à la dynamique de notre territoire. Ce qui fera la différence c'est le poids de notre association, il faut que nous soyons très nombreux à porter ces sujets.

Aujourd'hui force est de constater, que toutes les entreprises, les collectivités territoriales, les associations et autres acteurs intéressés par le désenclavement de notre territoire, nous disent que c'est un combat très important et vous avez raison de le mener. Mais il faut transformer ces soutiens en adhésion et nous avons du mal à mobiliser les entreprises au travers d'adhésion financière. Nous avons besoin d'une mobilisation plus large du territoire pour promouvoir ces enjeux de mobilité.

Sur l'aspect aérien, il y a aussi plusieurs problématiques, qui sont liés à la grille tarifaire qui sera décidé à l'automne prochain, aux différents lignes de l'aéroport de Clermont et beaucoup d'autres sujets qui seront évoqués avec Air France prochainement.

(Jean-Claude LUMARET)

Je voudrais féliciter cette initiative mais qui personnellement m'était complètement inconnue. Il faudrait revoir la communication sur cette association. Pour mon entreprise, la mobilité est un gros problème, nous n'arrivons pas à attirer des talents notamment venant de l'international. Ce qui fait que j'ai une Direction qui est éclatée entre la Suisse, l'Angleterre, l'Allemagne et que nous envisageons de déplacer notre entreprise pour nous installer à Lyon, où les moyens de déplacements sont très nombreux.

(Président)

Je rajouterai que l'association Objectif Capitales, a trois gros financeurs :

1. Limagrain
2. Michelin
3. La CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole

Plus tout l'écosystème du territoire. La réussite a été de réunir dans cette association le monde politique de tout bord. D'ailleurs dans les propos des candidats de la campagne municipale notre association est citée. Nous avons réussi à parler d'une seule voix, sans être sectorisé.

Pour la SNCF, je crois que nous avons un levier, ainsi que pour la ligne aérienne Clermont – Paris.

(Président)

Avez-vous d'autres questions ? pas de questions.

Avant de conclure notre Assemblée Générale, je remercie Guy-François JANOT pour le travail réalisé dans le cadre de sa mission et de l'avoir fait avec humanité et sérieux.

Je dois aussi remercier Jean-Claude GUILLON, pour ses nombreux engagements, pour sa présence territoriale sur de nombreux dossiers, et notamment sur l'espace de polarisation Auvergne. Je le remercie sincèrement pour son accompagnement avec beaucoup de bienveillance et d'intelligence, dans des moments complexes.

Je vais dans les prochaines semaines vous mobiliser pour travailler sur le dossier du territoire de la Métropole, et je fais le vœu que nos collègues autour de nous aient envie de venir nous rejoindre.

Merci à tous.